



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2012

E1 ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

Corrigé

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 1/6

PARTIE DU RÉFÉRENTIEL	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE PAR QUESTION	Barème														
		S1	S2	S3												
S.1.4	<p>1.1 Lister quatre outils mis en place dans le cadre de la politique de la ville et associer leurs objectifs.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>OUTILS</th> <th>OBJECTIFS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réunions « Parlons franchement »</td> <td>Associer les habitants aux décisions prises par la municipalité et entendre les besoins des habitants.</td> </tr> <tr> <td>Les assises de la ville</td> <td>Permet à la municipalité de -faire le point avec les habitants sur leurs attentes et leurs préoccupations -prendre des décisions, des engagements.</td> </tr> <tr> <td>Consult'action</td> <td>Recueillir les appréciations, les avis des habitants sur le projet de ville par le biais d'un questionnaire.</td> </tr> <tr> <td>Comités d'action citoyenne</td> <td>Mettre en place dans les différents quartiers des projets à partir des propositions et des initiatives de ses membres (habitants ou salariés des quartiers, élus, militants associatifs, commerçants).</td> </tr> <tr> <td>Maison des projets</td> <td>Permettre des échanges entre la municipalité, les habitants et usagers de la commune et un centre ressource.</td> </tr> </tbody> </table>	OUTILS	OBJECTIFS	Réunions « Parlons franchement »	Associer les habitants aux décisions prises par la municipalité et entendre les besoins des habitants.	Les assises de la ville	Permet à la municipalité de -faire le point avec les habitants sur leurs attentes et leurs préoccupations -prendre des décisions, des engagements.	Consult'action	Recueillir les appréciations, les avis des habitants sur le projet de ville par le biais d'un questionnaire.	Comités d'action citoyenne	Mettre en place dans les différents quartiers des projets à partir des propositions et des initiatives de ses membres (habitants ou salariés des quartiers, élus, militants associatifs, commerçants).	Maison des projets	Permettre des échanges entre la municipalité, les habitants et usagers de la commune et un centre ressource.	4		
OUTILS	OBJECTIFS															
Réunions « Parlons franchement »	Associer les habitants aux décisions prises par la municipalité et entendre les besoins des habitants.															
Les assises de la ville	Permet à la municipalité de -faire le point avec les habitants sur leurs attentes et leurs préoccupations -prendre des décisions, des engagements.															
Consult'action	Recueillir les appréciations, les avis des habitants sur le projet de ville par le biais d'un questionnaire.															
Comités d'action citoyenne	Mettre en place dans les différents quartiers des projets à partir des propositions et des initiatives de ses membres (habitants ou salariés des quartiers, élus, militants associatifs, commerçants).															
Maison des projets	Permettre des échanges entre la municipalité, les habitants et usagers de la commune et un centre ressource.															
S2.4	<p>1.2 Identifier les missions de la maison des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir aux habitants et usagers de Bobigny les informations leur permettant de participer aux choix et décisions qui les concernent au sujet du projet de ville. - Offrir un ensemble de services visant à favoriser l'information (consultation de dossiers et documents, accès à des informations, ateliers recherche d'emploi, mise à disposition d'un espace numérique). 		4													
S3.4	<p>1.3 Préciser le droit fondamental mis en évidence lors des réunions « parlons franchement ».</p> <p><i>Le droit fondamental de la liberté d'expression.</i></p>			1												
S3.4	<p>1.4 Enoncer 3 autres droits fondamentaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liberté de réunion • Liberté d'association • Droit de vote • Droit à l'instruction • Droit à la santé • Droit au travail • Droit au logement <p>... Ou toute autre réponse cohérente</p>			3												

S1.1	<p>1.5 Dégager les principales caractéristiques de la population de Bobigny (groupe A) pour les comparer aux données de l'Île de France.</p> <table border="1" data-bbox="347 309 1102 495"> <thead> <tr> <th></th> <th><i>Bobigny</i></th> <th><i>I. de F.</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Familles monoparentales</i></td> <td><i>35,1 %</i></td> <td><i>25,3 %</i></td> </tr> <tr> <td><i>Allocataires étrangers hors U.E.</i></td> <td><i>38,6 %</i></td> <td><i>18,7 %</i></td> </tr> <tr> <td><i>Personnes à bas revenu</i></td> <td><i>35,6 %</i></td> <td><i>12 %</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Les autres indicateurs sont quasiment semblables</i></p>		<i>Bobigny</i>	<i>I. de F.</i>	<i>Familles monoparentales</i>	<i>35,1 %</i>	<i>25,3 %</i>	<i>Allocataires étrangers hors U.E.</i>	<i>38,6 %</i>	<i>18,7 %</i>	<i>Personnes à bas revenu</i>	<i>35,6 %</i>	<i>12 %</i>	4		
	<i>Bobigny</i>	<i>I. de F.</i>														
<i>Familles monoparentales</i>	<i>35,1 %</i>	<i>25,3 %</i>														
<i>Allocataires étrangers hors U.E.</i>	<i>38,6 %</i>	<i>18,7 %</i>														
<i>Personnes à bas revenu</i>	<i>35,6 %</i>	<i>12 %</i>														
S1.2	<p>1.6 Présenter deux caractéristiques des jeunes suivis en mission intercommunale de Bobigny en ce qui concerne la qualification et l'insertion professionnelle.</p> <p><i>Presque 59 % ne sont pas inscrits à Pôle emploi</i> <i>70 % ont un niveau de qualification qui n'excède pas le niveau V</i></p>	1														
S1.2	<p>2.1 Énoncer quatre besoins particuliers de cette tranche d'âge.</p> <p>Formation, qualification professionnelle, emploi, santé, logement, loisirs culturels et sportifs</p> <p><i>Ou toute autre réponse cohérente</i></p>	2														
S1.2	<p>2.2 Rechercher les difficultés particulières des jeunes de Bobigny (trois réponses attendues).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>issus de milieux défavorisés</i> - <i>taux important d'échec scolaire</i> - <i>souffrent de discrimination</i> 	1.5														
S1.3	<p>2.3 Recenser quatre autres facteurs qui peuvent concourir à l'exclusion sociale des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>chômage</i> - <i>ruptures familiales</i> - <i>comportements addictifs</i> - <i>maladie</i> - <i>handicap</i> <p><i>Ou toute autre réponse cohérente mais différente de la question 2.2</i></p>	4														
S1.3	<p>2.4 Définir le terme « exclusion sociale ».</p> <p><i>C'est le processus de mise à l'écart de certains individus par la société, qui ne partagent pas les mêmes valeurs, qui ne sont pas conformes aux normes.</i></p>	2														
S2.5	<p>2.5 Nommer trois partenaires de la démarche de prévention de l'exclusion et préciser leurs rôles respectifs.</p> <p><i>Parents : accompagnement à la scolarité</i> <i>Associations : soutien scolaire, santé, sport, culture</i> <i>Etablissements scolaires : accompagnement personnalisé, aide à l'orientation</i></p> <p><i>Tout partenaire et réponse pertinente</i></p>	3														

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 3/6

S2.4	<p>2.6 Justifier la mise en place de plusieurs antennes du SMJ dans la ville de Bobigny. <i>Les antennes du SMJ sont réparties sur les quartiers en zones urbaines sensibles de la ville afin de toucher les jeunes au cœur de la cité. Il s'agit de structures de <u>proximité</u> implantées pour répondre aux <u>besoins spécifiques des jeunes</u> ou toute autre réponse cohérente</i></p>		2							
S3-2	<p>2.7 Citer les trois collectivités territoriales qui peuvent intervenir dans ce type de projet. <i>La commune, le département (conseil général), la région (conseil régional)</i></p>		1,5							
S3-2	<p>2.8 Construire un tableau présentant les compétences de chacune de ces collectivités (deux compétences attendues par collectivité).</p> <table border="1" data-bbox="375 801 1125 1480"> <tr> <td data-bbox="375 801 574 1122"><i>Commune</i></td> <td data-bbox="574 801 1125 1122"> <i>Hygiène et salubrité sur la voie publique. Gestion école primaire Services aux personnes âgées Plan d'occupation des sols Distribution eau potable Assainissement Collecte et traitement des ordures ménagères Routes communales</i> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 1122 574 1301"><i>Département</i></td> <td data-bbox="574 1122 1125 1301"> <i>Hébergement personnes handicapées Aide à l'enfance Gestion des collèges Transport scolaires Routes départementales</i> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="375 1301 574 1480"><i>Région</i></td> <td data-bbox="574 1301 1125 1480"> <i>Centres hospitaliers régionaux Gestion des lycées Formation professionnelle Aménagement du territoire Protection de l'environnement</i> </td> </tr> </table>	<i>Commune</i>	<i>Hygiène et salubrité sur la voie publique. Gestion école primaire Services aux personnes âgées Plan d'occupation des sols Distribution eau potable Assainissement Collecte et traitement des ordures ménagères Routes communales</i>	<i>Département</i>	<i>Hébergement personnes handicapées Aide à l'enfance Gestion des collèges Transport scolaires Routes départementales</i>	<i>Région</i>	<i>Centres hospitaliers régionaux Gestion des lycées Formation professionnelle Aménagement du territoire Protection de l'environnement</i>		3	
<i>Commune</i>	<i>Hygiène et salubrité sur la voie publique. Gestion école primaire Services aux personnes âgées Plan d'occupation des sols Distribution eau potable Assainissement Collecte et traitement des ordures ménagères Routes communales</i>									
<i>Département</i>	<i>Hébergement personnes handicapées Aide à l'enfance Gestion des collèges Transport scolaires Routes départementales</i>									
<i>Région</i>	<i>Centres hospitaliers régionaux Gestion des lycées Formation professionnelle Aménagement du territoire Protection de l'environnement</i>									
S3.5	<p>3.1 Repérer les engagements des signataires du contrat de réussite solidaire. <i>Pour la ville et ses partenaires :</i> - accompagner le/la jeune dans l'élaboration et la réussite du projet (appui technique, soutien humain, aides financières) <i>Pour le/la jeune :</i> - faire preuve de l'assiduité et des efforts nécessaires à la préparation de son projet - réaliser une action de son choix, solidaire, bénévole et d'intérêt général en faveur d'autres habitants, en mettant à profit ses compétences.</p>		1.5							

S3.5	3.2 Indiquer les conditions de validité du contrat. <i>- habiter la ville depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours</i> <i>- avoir entre 16 et 28 ans</i> <i>- être à jour du contrat antérieur (si un contrat a été signé les années antérieures)</i>			1.5
S1.3	3.3 Justifier l'intérêt de ce dispositif qui engage le jeune à réaliser une action. <i>Eviter l'assistanat, rendre ce que l'on a reçu, créer du lien social, rendre le jeune acteur de sa réussite.</i>	2		
S2.3	3.4 Présenter quatre avantages de se constituer en junior association pour la réalisation de leur projet. Rechercher quatre intérêts de cette expérience pour Karima. <i>- Obtenir le soutien d'un réseau national</i> <i>- Ouvrir un compte en banque et obtenir des financements (subventions, recettes)</i> <i>- Mieux coordonner l'action et se faire entendre</i> <i>- Souscrire une assurance</i>		2	
S1.3	<i>- Enrichir son CV</i> <i>- Se créer un carnet d'adresse,</i> <i>- Découvrir le travail en équipe et avec les partenaires</i> <i>- Développer les méthodes de communication</i> <i>et toute réponse cohérente</i>	2		
S2.4	3.5 Choisir un des objectifs du service municipal jeunesse et pour celui-ci, proposer une action que M. Z. pourra mettre en œuvre en associant la junior association de Karima. <i>objectif : 1 pt/action : 2 pts</i> Exemples : <i>Favoriser le lien intergénérationnel : repas de quartier</i> <i>Lutte contre le sexisme : projection débat</i> <i>Lutte contre la discrimination : montage exposition</i> <i>Toute réponse pertinente....</i>		3	
S2.4	3.6 Préciser trois rôles de M. Z dans cette action. <i>Coordonner, conseiller, aider aux recherches de partenaires, de financeurs, de lieux d'accueil...</i>		3	
S3.5	3.7 Identifier le type d'assurance obligatoire que doit souscrire Karima, dans le cadre de la junior association. <i>Assurance responsabilité civile</i>			0,5

Baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale - CORRIGÉ		
U11 : Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 1206-SPV ST 11 -1	Session 2012	Page 5/6

S3.5	<p>3.8 Définir la notion d'assurance. <i>Service qui consiste à fournir une prestation prédéfinie, généralement financière, à un individu, une association ou une entreprise, lors de la survenance d'un sinistre, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.</i></p>			1,5
S2.4	<p>3.9 Situer cinq missions de M. Z. au sein du service municipal jeunesse. <i>- Organiser des manifestations tout public : réunions débats sur des faits de société,</i> <i>- Repérer les besoins, les difficultés de communication, parfois les tensions</i> <i>- Ecouter pour construire une relation de confiance</i> <i>- Adapter ses animations aux jeunes et au contexte</i> <i>- Jouer un rôle d'éducateur en initiant les jeunes à la vie de groupe et à la prise d'autonomie</i> <i>- Concevoir et mettre en œuvre des projets</i> <i>- Assurer une fonction de médiateur</i> <i>Ou toute autre réponse cohérente faisant correspondre la fiche de poste et les missions du SMJ</i></p>		5	
S2.6	<p>3.10 Préciser le lieu d'exercice de M. Z. et en déduire son territoire d'intervention. <i>Le lieu d'exercice est la maison des projets située dans le centre commercial Bobigny 2. Son territoire d'intervention est la ville de Bobigny.</i></p>		2	
DECOMPTE		22,5	24	13,5
TOTAL		60 points		